

La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

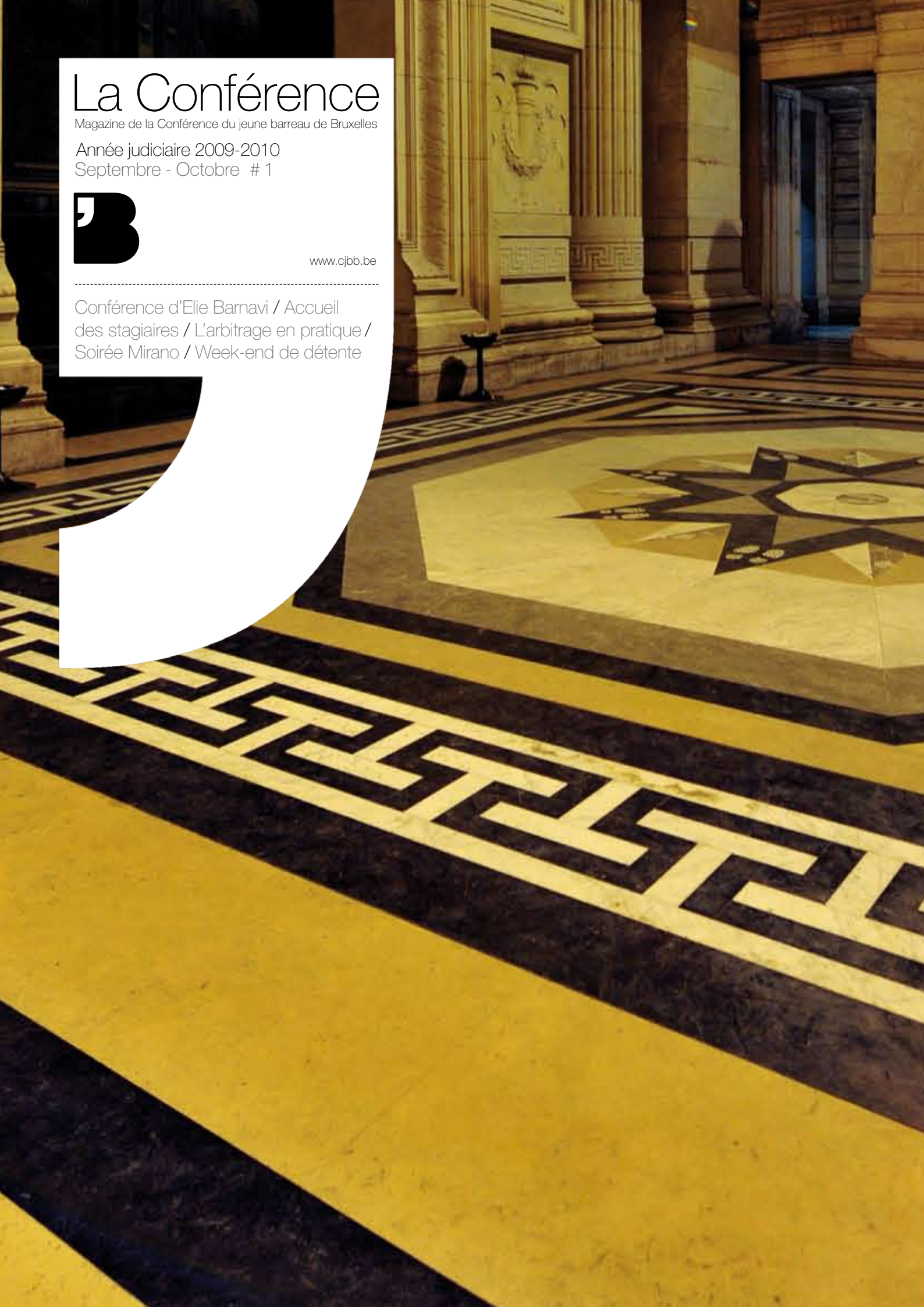
Année judiciaire 2009-2010

Septembre - Octobre # 1



www.cjbb.be

Conférence d'Elie Barnavi / Accueil
des stagiaires / L'arbitrage en pratique /
Soirée Mirano / Week-end de détente





CBFA 42540



Devaux & Associés
Planification financière

Prendriez-vous le temps d'en parler ?

Bilan patrimonial - Optimisation des flux financiers - Passage en société

som maire

Activités

- 13 Grande conférence d'Elie Barnavi
- 14 Après-midi d'étude :
L'arbitrage en pratique
- 16 Accueil des stagiaires

Échos

- 21 Les prix Le Jeune et Janson
- 22 L'assemblée générale
- 24 La grande revue

Activités

- 16 Soirée Mirano
- 17 Week-end de détente dans le Cambrésis
- 18 Justice et cinéma
- 20 Voyage en Israël

Divers

- 25 L'énoncé du prix des anciens présidents
- 26 Regard extérieur : Philippe Samyn

édito rial



Chers Confrères,

Vous l'aurez constaté en feuilletant ce magazine, « La Conférence » a fait peau neuve. La modernisation de notre vénérable association entamée voici quelques années doit être poursuivie. Après l'aménagement et la réorganisation du secrétariat, la refonte du site internet et la création, en collaboration avec Larcier, d'une collection de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles reprenant les actes de nos colloques, une réflexion à propos de ce que l'on appelle traditionnellement « le périodique » s'imposait. Le fruit de ces méditations est aujourd'hui entre vos mains.

Il fallait en revenir à l'objectif premier de ce magazine, à savoir annoncer au public du jeune barreau les activités à venir. Pour ce faire, tant le fond que la forme devaient évoluer. Ainsi, chaque activité sera présentée au moyen d'une brève interview ou d'un court texte d'introduction. Les comptes-rendus de manifestations passées seront plus rares qu'auparavant, les illustrations photographiques plus nombreuses. Vous constaterez la disparition de certaines rubriques et l'apparition de nouvelles.

Ainsi, vous lirez l'interview d'une personnalité extérieure à la communauté judiciaire qui évoquera sa perception du barreau, de la magistrature ou son appréhension du monde du droit. Notre premier témoin est le grand architecte Philippe Samyn.

A l'exception de ce premier numéro, « La Conférence » sera plus courte qu'auparavant. Toutefois, afin de pouvoir être en phase avec l'actualité, sept numéros seront publiés cette année au lieu des cinq que vous connaissiez.

Ce changement devait être visible. Il l'est grâce aux nouveaux logo et maquette qui sont l'œuvre du bureau Geluck-Suykens & Partners.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse et indispensable de Marie Dupont, rédacteur en chef et véritable cheville ouvrière de « La Conférence ». J'espère que ces nouveautés vous plairont. Il va de soi que vos observations positives ou critiques sont les bienvenues.

La Conférence vous proposera, comme à l'accoutumée, des activités multiples et variées. Au plan scientifique, nous entamerons cette année avec une après-midi d'étude consacrée à « L'arbitrage en pratique » dont l'objectif est de démystifier, grâce à l'aide des meilleurs spécialistes de la matière, ce mode de résolution des conflits, modèles d'actes à l'appui. La culture sera bien entendu au rendez-vous avec le week-end de détente lors duquel nous partirons à la découverte du pays de Matisse, le Cambrésis. Vous aurez le plaisir d'entendre nos confrères musiciens lors du traditionnel samedi de la musique. Le cinéma ne sera pas oublié avec la première des cinq conférences que Me Bruno Dayez donnera tout au long de cette année judiciaire sur le thème « Justice et cinéma ». Enfin, M. Elie Barnavi, historien, conseiller scientifique auprès du musée de l'Europe, ancien ambassadeur d'Israël en France, ouvrira la saison des grandes conférences en nous proposant une « Visite au Proche-Orient » qui s'annonce palpitante. Pouvions-nous rêver meilleure introduction au voyage du jeune barreau qui se déroulera en Israël du 9 au 17 mai 2010 ?

En ce début d'année judiciaire, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux stagiaires qui nous rejoignent. J'espère qu'ils seront nombreux à participer à la traditionnelle journée d'accueil des stagiaires, organisée en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, qui aura lieu le vendredi 2 octobre. Les activités du jeune barreau sont organisées pour eux. Ils ne doivent donc pas hésiter à pousser la porte de la Conférence. Ils seront toujours les bienvenus.

Enfin, la commission administrative a, à l'unanimité, désigné, en son sein, Me Benjamine Bovy en qualité d'orateur de rentrée pour cette année judiciaire, en remplacement de l'orateur élu démissionnaire, conformément aux statuts de la Conférence. Au nom de la commission administrative, je la remercie vivement d'avoir accepté de relever ce défi.

Je vous souhaite une excellente année judiciaire 2009-2010 et espère vous rencontrer lors de l'une ou l'autre activité proposée par la Conférence.

Votre bien dévoué,

Marc Dal



Comité de rédaction

Nouvelle année judiciaire, nouveau président de la Conférence du jeune barreau, nouveau périodique et ... nouveau comité de rédaction

Marc Dal et Marie Dupont, rédacteur en chef de La Conférence remercient vivement Cecile Detaille, François Collon et Miguel Troncoso Ferrer d'avoir accepté de rejoindre le comité de rédaction.

Le mot du bâtonnier

Yves Oschinsky
Le bâtonnier

Le barreau de Bruxelles est constitué d'une mosaïque très riche et très diversifiée d'avocats et il représente, pour le bâtonnier, une source de satisfaction et de fierté.

Dans cette superbe mosaïque vont s'insérer, dès le 1^{er} septembre 2009, de nouveaux maillons de cette chaîne d'avocats, au sein des multiples composantes du barreau.

A travers les moyens de communication de l'Ordre, je communique très régulièrement avec le barreau et j'attache énormément d'importance à ce contact que je puis ainsi entretenir au fil des semaines.

Il me plaît, à travers les colonnes qui me sont données ici, de m'adresser aux membres de la Conférence du jeune barreau et plus particulièrement aux jeunes avocats et à ceux qui font le choix, en ce début d'année judiciaire, de rejoindre nos rangs puisqu'il s'agit d'une des missions premières de la Conférence du jeune barreau d'orienter ses activités vers les jeunes avocats et d'accueillir les nouveaux stagiaires.

C'est précisément de communication que je voudrais vous entretenir en évoquant d'abord l'Institut de communication du barreau de Bruxelles qui a très symboliquement idéalement fait le lien entre l'Ordre et la Conférence du jeune barreau.

C'est en effet, en 1987, que six jeunes avocats, tous anciens membres de la commission administrative du jeune barreau, sous la houlette du regretté Jean Cruyplants, se sont formés à la communication en vue de pouvoir, sous l'égide de l'Ordre, s'en inspirer pour apporter une formation au barreau.

Une association s'était ainsi formée, qui allait se développer, comprendre de nouveaux animateurs et devenir l'Institut de communication du barreau de Bruxelles au moment où le champion de la communication qu'était Jean Cruyplants devint bâtonnier ; son actuel président, Me Gérard Kuyper, entre à présent au conseil de l'Ordre.

Je vous encourage à suivre les séminaires de communication, négociation et plaidoirie organisés par l'ICBB.

La Conférence du jeune barreau organise, dans une même perspective de bonne communication, les exercices de plaidoiries, qui permettent à ceux qui les présentent de recevoir d'utiles commentaires tant sur le fond que sur l'expression, en bénéficiant des conseils avisés d'un professeur de diction; elle préside aussi aux prix d'éloquence Le Jeune et Janson qui constituent, chaque année, un moment utile et important, tant pour



ceux qui y concourent que pour ceux qui y assistent. Je ne saurais, personnellement, suffisamment insister sur la nécessité, pour un avocat, dans sa pratique quotidienne, d'avoir le souci permanent d'une communication performante.

Celle-ci se manifeste, en effet, à tous moments et dans toutes les situations, que ce soit dans les relations avec les clients, dans les contacts ou les négociations avec les confrères ou dans les plaidoiries devant les magistrats.

C'est la communication qui, au-delà de sa compétence, fait le bon avocat.

Mais il y a plus, dans la mesure où, comme j'ai pu le vivre moi-même, lorsque l'on est jeune avocat, tout est à créer, y compris tout l'aspect relationnel au sein de la profession.

Chacun, à l'aube de sa carrière, se trouve souvent seul, parfois incertain et pris par le doute et c'est dans le dialogue et le partage que les réponses peuvent se faire jour.

La Conférence du jeune barreau constitue à cet égard un formidable forum de rencontres, tant entre jeunes avocats qu'au niveau inter-générationnel ; elle offre de multiples occasions de nouer des relations riches et solides et elle permet, notamment à travers ses activités scientifiques, littéraires et artistiques ou dans le cadre de tribunes de conférences, de découvrir des personnalités passionnantes.

Vous l'aurez compris, j'aime beaucoup la Conférence, probablement parce que je la connais bien et que, en son temps, je fus membre de la commission et plus tard président de la Conférence.

Je vous invite à participer aux activités de tous ordres que la Conférence et son président, mon ami Marc Dal, nous préparent pour cette année et dont le point d'orgue sera très certainement la séance solennelle de rentrée, le 22 janvier 2010.

Très bonne année judiciaire à la Conférence et à ses membres.



Pour vos finances, rendez-vous plutôt chez ING Privalis.

Pour vos entretiens officiels et moins officiels, vous avez vos propres adresses. Mais pour la gestion financière de votre affaire, nous vous recommandons de vous adresser à l'un de nos conseillers ING Privalis. Ce sont des spécialistes de premier plan en services bancaires

et en assurances adaptés au monde juridique. Terminez votre café et rendez-vous dans l'une de nos agences situées dans les palais de Justice ou toute autre agence ING. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un conseiller ING Privalis directement via www.privalis.be

www.privalis.be



La main tendue du vice-président

Cédric Lefebvre
Le vice-président



Le vice-président de la Conférence du jeune barreau est notamment chargé d'organiser les exercices de plaidoirie qui font partie intégrantes des obligations du stage et qui sont divisés en une partie écrite (les conclusions) et une partie orale (la plaidoirie). Outre l'aspect « examen », l'exercice de plaidoirie est également l'occasion pour le stagiaire de se distinguer en faisant preuve de rigueur, de concision, d'originalité, de conviction, qualités indispensables à la profession d'avocat.

Le jeune barreau est en constante évolution.

Le directoire de la Conférence du jeune barreau était autrefois composé du directeur, du vice-président, du président et de l'ancien président.

Le directeur n'est plus depuis de nombreuses années. Une année donc de cursus en moins, mais des tâches en plus pour le vice-président. Ce dernier, outre ses missions traditionnelles de soutien dans l'ombre du président et de préparation de sa future année de présidence, cumule désormais celles-ci avec celles de l'ancien directeur.

Certaines missions de ce directeur défunt ont disparu avec lui (le service de remplacement est orchestré aujourd'hui par l'OBFG), d'autres ont évolué (notamment le service de placement, principalement géré aujourd'hui via le site internet de la Conférence www.cjbb.be, ou par d'autres sites spécialisés).

Par contre, le vice-président est naturellement devenu l'interlocuteur privilégié des stagiaires, principalement à travers l'organisation des exercices de plaidoirie, sur délégation de l'Ordre.

La réussite de l'exercice de plaidoirie constitue une des obligations du stage. Il est divisé en une partie écrite (sous forme de conclusions) et une partie orale (la plaidoirie). Le jury amené à se pencher sur ces deux aspects essentiels de la vie professionnelle du stagiaire est présidé par le vice-président, remplacé à diverses occasions par d'anciens présidents ou orateurs de rentrée de la Conférence du jeune barreau. Le jury est complété par deux assesseurs, commissaires ou anciens commissaires de la Conférence, inscrits au tableau de l'Ordre, voire par des anciens lauréats de prix de plaidoirie. Le jury est enfin assisté d'une

conseillère technique, diplômée du conservatoire royal de Bruxelles. L'exercice de plaidoirie, sous ses deux aspects, est l'occasion pour le stagiaire de faire preuve de rigueur, de concision, d'originalité, de conviction, toutes qualités indispensables à l'épanouissement de tout avocat qui entend trouver sa place et poursuivre sa vie professionnelle au barreau. Au bout de l'exercice, les remarques formulées par le jury se voudront constructives et offrant des voies de progrès.

Il ne serait pas honnête de ma part de ne pas informer ceux qui vont présenter cette année leur exercice de plaidoirie du fait qu'il n'est pas rare que des stagiaires échouent et doivent repasser l'exercice l'année suivante (pour l'année judiciaire écoulée, le « taux d'échec » s'élève à près de dix pour cent). Il revient donc au stagiaire de prendre cet exercice au sérieux, et ce d'autant plus que les deux stagiaires ayant présenté leur exercice avec le plus de mérite, principalement au niveau de la plaidoirie, se verront décerner le prix Georges Boels.

Deux autres prix sont organisés chaque année par la Conférence du jeune barreau, tous deux destinés aux stagiaires. Il s'agit d'une part du prix des anciens présidents qui récompense un stagiaire de première ou deuxième année qui aura rédigé la meilleure consultation écrite sur base d'un cas pratique, dont question par ailleurs dans ce périodique (page 25). Et d'autre part, du prix Le Jeune et Janson, destiné aux stagiaires de deuxième et de troisième années, et décerné à l'occasion d'un concours de plaidoirie organisé chaque année en mai.

Je serai heureux de vous entretenir de ces divers événements à l'occasion de la journée d'accueil des stagiaires.

Cette journée, organisée en collaboration étroite et constructive avec le Carrefour des Stagiaires, se déroulera le 2 octobre 2009 à partir de 14h30. Je vous invite à prendre connaissance du déroulement complet de cette journée au travers de la présentation de l'activité (page 16).

Cette journée d'accueil, riche déjà de rencontres et d'enseignements, se prolongera par un dîner convivial et une folle soirée au Mirano. Une journée, un dîner, une soirée, autant d'occasions de rencontrer des confrères de tous âges et de tous horizons, ainsi que d'apprécier déjà le barreau, et le jeune barreau, sous divers angles. Vous l'aurez compris, les exercices de plaidoirie d'un

côté, l'accueil des stagiaires, les prix, les nombreuses activités de l'autre, autant de mains tendues de la Conférence du jeune barreau pour vous guider et vous aider à vous épanouir au sein de ce milieu professionnel très particulier mais tellement exceptionnel.

Ces occasions me vaudront le plaisir de vous rencontrer.

Votre bien dévoué (et le terme n'est ici pas galvaudé) vice-président.

L'AIDE JURIDIQUE

Stéphane Boonen



Édition 2009 - 390 pages - 63 €

LE DROIT DISCIPLINAIRE

F. Culot, M. De Rue, P. Defourny, G. Ernes, R. Fontaine, R.-H. Fransolet, A. Lonhienne, P. Martens, L. Misson, J.-Fr. Neuray



Édition 2009 - 208 pages - 56,50 €

INFORMATIONS - COMMANDES



Parc scientifique Einstein
Chemin du Cyclotron, 6
B-1348 Louvain-la-Neuve
T + 32 (0)10 39 00 70
F + 32 (0)10 39 00 01
info@anthemis.be
www.anthemis.be

Commandez nos ouvrages
sur www.anthemis.be

MARCEL SIRAUT

ARTISTE PEINTRE



**PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS**

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelsiraut.be
siraut.m@hotmail.com

Aux côtés de la Conférence du jeune barreau, le Carrefour des stagiaires est une association chargée de représenter les stagiaires auprès des instances de l'Ordre et de faciliter l'intégration des stagiaires au sein du barreau. Cette équipe dynamique entoure le délégué des stagiaires et vous invite à participer à ses activités et à lui faire part de toutes vos suggestions.

Vous pouvez compter sur le Carrefour...et le Carrefour compte sur vous !

Stagiaires depuis quelques jours, mois ou années, vous débutez votre carrière au barreau de Bruxelles. Pour veiller à vos intérêts et vous représenter tout au long de votre stage :

Vous pouvez compter sur le Carrefour des stagiaires !

Le Carrefour c'est...

- ...une représentation effective des stagiaires auprès des instances de l'Ordre pour assurer votre défense et vous soutenir dans toute difficulté que vous pourriez rencontrer, pour améliorer votre quotidien, ou tout simplement pour faire entendre votre voix;
- ...une association qui se met à votre écoute, ouverte à tous, pour recevoir vos doléances, vos suggestions, vos requêtes, pour témoigner des meilleurs moments de votre jeune vie d'avocat, tout comme des passages obligés et des épreuves qui peuvent la jalonner ;
- ...la négociation d'un contrat de stage équilibré, comportant des garanties suffisantes de vos droits et de la qualité de votre formation ;
- ...la revalorisation de vos honoraires et l'obtention de l'indexation du barème minimum ;
- ...votre représentation au sein de la commission du stage et la proposition d'un interlocuteur dévoué auprès des autres instances ordinaires;
- ...la révision permanente du programme du CAPA, afin de le rendre toujours plus utile pour votre pratique quotidienne, en phase avec vos préoccupations professionnelles ;
- ...une tribune pour exprimer vos meilleurs souvenirs, vos anecdotes, vos coups de gueule ;
- ...un lieu idéal de rencontres, ludiques ou instructives, entre stagiaires et autres membres du barreau, entre confrères et, finalement, entre amis ;
- ...et tant d'autres choses !

Le Carrefour n'est pas seul. Il collabore, pour la réalisation de certains projets, avec la Conférence du jeune barreau qui, quant à elle, représente tous les avocats et a pour objectif le perfectionnement intellectuel de ses membres par le biais d'activités scientifiques, culturelles, sportives ou de détente.



Valérie Vandiest
La déléguée des stagiaires

Le mot de la déléguée des stagiaires

Le Carrefour compte sur vous !

C'est grâce à une équipe dynamique, volontaire et soudée, représentée par le délégué des stagiaires (poste que j'aurai l'honneur et le plaisir d'assumer cette année), que le Carrefour mène ses projets à bien.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou à nous rejoindre en venant prendre part à nos assemblées générales qui se donneront tous les premiers mercredis du mois ou en nous interpellant lors des activités qui vous seront proposées tout au long de l'année.

Le Carrefour compte sur vous !

www.carrefourdesstagiaires.com

La commission administrative

2009-2010

Directoire



Président
Marc Dal

Avenue Louise, 81
1050 Bruxelles
t. 02/627.10.23
f. 02/627.10.55
m. marc.dal@dalvel.com



Vice-Président
Cédric Lefebvre

Place Albert Leemans, 6
1050 Bruxelles
t. 02/533.10.86
f. 02/533.10.81
m. c.lefebvre@linklaw.be



Ancien Président
Lucien Kalenga

Place du champ de Mars, 5
1050 Bruxelles
t. 02/550.35.88
f. 02/550.35.35
m. l.kalenga@skynet.be

Commission



Marie Dupont

Avenue Louise, 240
1050 Bruxelles
t. 02/600.52.00 | f. 02/600.52.01
m. mdupont@philippe-law.eu

Secrétaire
Rédacteur en chef de La Conférence
Relations avec le Carrefour des stagiaires



Dimitri de Béco

Rue Henri Wafelaerts, 31
1060 Bruxelles
t. 02/538.20.24 | f. 02/534.01.93
m. d.de.beco@avocat.be

Trésorier
Activités scientifiques
Activités culturelles



Catherine Delhez

Avenue Louise 240
1050 Bruxelles
t. 02/600.52.00 | f. 02/600.52.01
m. cdelhez@philippe-law.eu

Secrétaire adjoint
Secrétaire de rédaction de La Conférence
Accueil des stagiaires



Laurent Haverbeke

Place du Champ de Mars, 2
1050 Bruxelles
t. 02 289 64 64 f. 02 503 48 58
m. laurent.haverbeke@dewolf-law.be

Trésorier adjoint
Communication

A la suite de la démission donnée le 29 juin 2009 par l'orateur de rentrée élu pour l'année judiciaire 2009-2010, la commission administrative a désigné à l'unanimité, le 9 juillet 2009, Me Benjamine Bovy en remplacement de l'orateur démissionnaire, conformément à l'article 23, alinéa 5, des statuts de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Celle-ci avait, lors de l'assemblée générale de la Conférence du 20 juin 2008, été élue commissaire pour les années judiciaires 2008-2009 et 2009-2010. Elle est lauréate du prix Le Jeune décerné en 2008.

La commission administrative remercie Me Benjamine Bovy d'avoir accepté cette importante fonction et lui adresse ses plus vives félicitations.



Orateur
Benjamine Bovy

Place Saint-Denis, 13
1190 Bruxelles
t. 02/332.03.22
f. 02/332.05.03
m. b.bovy@avocat.be



Pierre Huybrechts

Avenue Louise, 284/9
1050 Bruxelles
t. 02/534.88.80 | f. 02/534.96.72
m. p.huybrechts@motulsky.be

Officier de bouche
Rentrée



Pierre Paulus de Châtelet

Avenue Winston Churchill, 149
1180 Bruxelles
t. 02/349.11.10 | f. 02/343.75.80
m. pierre.paulusdechatelet@eurothemis.be

Activités sportives
Rentrée et grandes soirées
Web Master



Benjamin Venet

Clos du Cheval d'Argent, 12
1050 Bruxelles
t. 02/538.52.82 | f. 02/538.64.35
m. b.venet@avocat.be

Revue
Officier de bouche adjoint
Adjoint aux activités sportives



Florence Margenat

Avenue Louise, 81
1050 Bruxelles
t. 02/627.10.24 | f. 02/627.10.50
m. fma@dalvel.com

Adjoint aux activités scientifiques
Adjoint aux activités culturelles
Communication



Secrétaire administrative
Dominique Dara

Secrétariat de la Conférence du
jeune barreau | Palais de justice
Place Poelaert, 1 1000 Bruxelles
t. 02.508.66.43 | f. 02.519.85.61
m. secretariat@cjbb.be



HOTEL METROPOLE
BRUSSELS

Back to real Hospitality

EXPERIENCE A WORLD OF DIFFERENCE

- Brussels' only remaining 19th-century hotel
- Historical landmark
- Located in the heart of the historic center of Europe's Capital
- Prestigious downtown address for business and leisure travelers



IT FEATURES :

- | 298 rooms including 15 suites,
- | a bar «Le 19^{ième}»,
- | a gastronomic restaurant «L'Alban Chambon»,
- | breakfast restaurant «Le Jardin Indien»,
- | room service 24 hour,
- | 22 venue rooms incl. the Metropole Executive Center (M.E.C.) with a total capacity up to 500 guests,
- | 2 business centers,
- | 1 fitness room.



info@metropolehotel.be
www.metropolehotel.com

N.V. HOTEL METROPOLE S.A.

31, place de Brouckère | B-1000 Brussels | Belgium
T +32 2 217 23 00 | F +32 2 218 02 20

“ Collection de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Cette collection rassemble les actes des colloques organisés par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, reconnus pour leur grande qualité scientifique. Ils couvrent différents domaines juridiques, notamment le droit des sociétés, le droit des obligations, le droit de la concurrence, le droit social, le droit judiciaire ou encore le droit pénal.

**CONCURRENCE
EN DROIT BELGE
& EUROPÉEN**

**CONTRÔLE,
STABILITÉ ET
STRUCTURE DE
L'ACTIONNARIAT**

**LA LOI RELATIVE
À LA CONTINUITÉ
DES ENTREPRISES**

► CONCURRENCE EN DROIT BELGE & EUROPÉEN

Un ouvrage qui aborde les questions cruciales en droit belge et européen de la concurrence, telles les actions en dommages - intérêts et les restrictions verticales.

Édition 2009 • 176 p. • 59,00 euros

► CONTRÔLE, STABILITÉ ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

La cohérence et l'actualité de l'ouvrage, dues à la qualité des auteurs, qui ont le mérite de cumuler autorité doctrinale et expérience pratique de la matière, en font un outil indispensable de réflexion et une source d'inspiration pour le praticien.

Édition 2009 • 360 p. • 80,00 euros

► LA LOI RELATIVE À LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES

L'ouvrage expose la genèse et la philosophie de la nouvelle loi du 31 janvier 2009 ainsi que ses aspects sociaux. Il analyse aussi en profondeur les procédures de réorganisation qu'elle institue.

Édition 2009 • 186 p. • 70,00 euros



larcier

Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve
☎ 0800/99 613 • ☎ 0800/99 614 • commande@deboeckservices.com

Consultez et commandez en direct sur www.larcier.com

Grande conférence Elie Barnavi

« Une visite au
Proche-Orient »



En prélude au voyage de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu en Israël du 9 au 17 mai 2010, M. Elie Barnavi nous invite à « Une visite au Proche-Orient » puisque tel est le titre de la conférence qu'il donnera à notre tribune le jeudi 1^{er} octobre prochain à 20h au Palais de justice.

Ancien ambassadeur d'Israël en France de 2000 à 2002, aujourd'hui conseiller scientifique au musée de l'Europe, M. Barnavi est professeur émérite d'histoire de l'Occident moderne à l'université de Tel-Aviv. Il est l'auteur du remarquable ouvrage « Les religions meurtrières » dans lequel il développe neuf thèses sur la religion politique afin de permettre aux Européens perplexes et angoissés que nous sommes d'appréhender la religion, angle mort de nos regards d'occidentaux. Dans son dernier ouvrage « L'Europe frigide », M. Barnavi passe l'Union européenne au crible d'un questionnement radical : l'Europe est-elle en coma dépassé ou ne dort-elle que d'un œil ? Humaniste, observateur critique et respecté de la situation au Proche-Orient et de la vie politique israélienne, essayiste à la plume franche et directe, M. Barnavi est aussi un excellent orateur. Il nous entraînera dans ce Proche-Orient qui est le sien avec la grande ouverture d'esprit qui le caractérise.



Date : Le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20h.

Lieu : Palais de justice

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Inscriptions

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais

5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom +prénom - conférence Elie Barnavi ».

L'arbitrage en pratique

Après-midi d'étude organisée
par le Cepani 40 et la Conférence du jeune
barreau de Bruxelles le 24 septembre 2009

Programme

14h Accueil

Marc Dal, avocat, co-président du Cepani 40, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et **Maud Piers**, co-présidente du Cepani 40 et chercheur FWO à l'Université de Gand.

14h10 Présentation générale de l'arbitrage

(Définition, coût, durée, confidentialité, comparaison avec d'autres modes de résolution des conflits)

Guy Keutgen, président du Cepani, professeur à l'Université catholique de Louvain.

14h30 Le déroulement de l'arbitrage

Président : John Bigwood, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

De la convention d'arbitrage à la composition du tribunal arbitral (*La convention d'arbitrage (place, contenu, forme), la demande d'arbitrage, la nomination des arbitres...*)

Cédric Alter, avocat, assistant à l'Université libre de Bruxelles

La procédure devant les arbitres, (*Acte de mission, calendrier de procédure, ordonnance de procédure, audience...*)

Olivier Caprasse, avocat, doyen de la faculté de droit de l'Université de Liège

15h45 Pause

16h15 La résolution du litige

Président : Françoise Lefèvre, avocat.

La sentence arbitrale :

(Clôture des débats, types de sentence, délai, forme, notification, dépôt, autorité de la chose jugée,...)

Benoît Kohl, avocat, professeur à l'Université à Liège

Le rôle du juge étatique dans l'arbitrage

(Le juge des référés, l'exéquatur, l'annulation, ...)

Jean-François Tossens, avocat, maître de conférences à l'Université catholique de Louvain.

17h30 Conclusions par Marc Dal.



Renseignements pratiques

L'après-midi d'étude commencera à 14h précise dans la salle Léon Cornil au Palais de justice.



Droits d'inscription

Le prix de la participation aux travaux, la pause café et la documentation est fixé à:

- stagiaires : 20 €
- membres du CEPANI, du CEPANI 40 ou de la Conférence : 65 €
- non membres du CEPANI, du CEPANI 40 ou de la Conférence : 80 €
- magistrats : 65 €



Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le jeudi 17 septembre 2009 via le site internet www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles avec la référence « L'arbitrage en pratique 24 septembre – nom + prénom ».



Formation permanente

La participation à ce colloque donne droit à 3 points de formation permanente comme agréé par l'OBFG. Une attestation sera remise aux participants le jour même.



Renseignements complémentaires

Consulter les sites www.cjbb.be, www.cepani.be ou par téléphone au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au n° 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



3

L'arbitrage : trois questions à Guy Keutgen

Président du CEPANI (Centre belge
d'arbitrage et de médiation)

1

Quelles sont les particularités et les principaux avantages de l'arbitrage par rapport aux autres modes de résolution des conflits ?

Parmi les principaux avantages de l'arbitrage, on peut citer :

- La confidentialité de l'arbitrage et le climat de confiance

Elle est importante pour les opérateurs économiques dans le sens où le plus souvent ceux-ci ne souhaitent pas mettre sur la place publique leurs différends dont ils craignent qu'ils puissent porter atteinte à leur réputation et à leur image de marque. De plus, le fait que la procédure arbitrale se déroule dans la discrétion, à l'abri des regards de tiers est de nature à favoriser le rapprochement des positions respectives et la recherche de solutions amiables alors que le débat public entraîne souvent une crispation des points de vue. Ceci est important surtout pour la poursuite de relations de confiance entre les parties.

- La compétence de l'arbitre

L'arbitrage permet de choisir un arbitre en fonction de sa compétence particulière, eu égard aux caractéristiques propres à l'affaire. D'autres éléments sont bien entendu à prendre en compte comme la disponibilité de l'arbitre pressenti et son aptitude à conduire une procédure arbitrale dans des conditions d'efficacité maximale.

- La rapidité de la procédure

L'arbitrage peut être un mode de solution rapide des litiges. En effet, les parties sont maîtres de la procédure laquelle peut être simplifiée au maximum, notamment par la renonciation à la possibilité de recours, par la suppression des conflits de juridiction et par l'imposition de délais très stricts aux arbitres.

- L'exécution de la sentence

La sentence peut être facilement exécutée à l'étranger grâce à un système international de reconnaissance des sentences arbitrales à l'étranger et en particulier grâce à la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

2

Pour quels types de litiges l'arbitrage est-il particulièrement adapté ?

L'arbitrage convient plus particulièrement pour tous les litiges en matière économique. Il faut cependant tenir compte du facteur coût (voy. infra n°3). Encore que certaines institutions arbitrales comme le CEPANI prévoient des modalités particulières et un coût réduit pour les arbitrages avec un enjeu financier limité (moins de € 12.500).

Inutile de rappeler que l'arbitrage est particulièrement retenu comme mode de règlement des litiges dans les relations commerciales internationales car il permet de convenir en particulier le droit applicable, la langue de la procédure, le lieu de l'arbitrage, le nombre et la qualification des arbitres.

3

L'arbitrage est-il coûteux ?

Les parties qui recourent à l'arbitrage doivent rémunérer les arbitres et s'il s'agit d'un arbitrage institutionnel, le centre d'arbitrage. Lorsqu'on recourt à un centre comme le CEPANI, le coût de l'arbitrage est déterminé en fonction d'un barème qui fait référence à l'enjeu financier du litige. On peut donc connaître à l'avance le coût maximal d'une procédure arbitrale.

Le coût réel de l'arbitrage doit être calculé en fonction de l'économie résultant d'une plus grande rapidité de la procédure liée notamment à l'absence de recours.

A noter que selon une enquête de la Chambre de Commerce Internationale, 82 % des coûts d'un arbitrage sont représentés par des frais de conseils, 14 % par les honoraires des arbitres et 4 % par les frais de l'institution d'arbitrage.



Accueil des stagiaires

Tradition désormais bien ancrée, le début de l'année judiciaire est l'occasion pour la Conférence du jeune barreau d'accueillir, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, les nouveaux stagiaires fraîchement inscrits.

Que votre prestation de serment se déroule en septembre ou en octobre, rejoignez-nous le vendredi 2 octobre prochain dès 14h30 (rendez-vous au vestiaire).

Après-midi d'accueil des stagiaires

L'après-midi sera l'occasion pour nos nouveaux confrères de visiter les greffes et salles d'audience, d'obtenir tous les renseignements utiles à leur nouvelle profession et de se voir présenter les différents services offerts aux avocats. Ils pourront également assister à un exercice de plaidoirie semblable à celui qu'ils devront présenter dans le cadre des obligations du stage.

Dîner d'accueil des stagiaires

Le dîner d'accueil des stagiaires organisé par la Conférence du jeune barreau en collaboration avec le Carrefour des stagiaires aura lieu le vendredi 2 octobre 2009 dans un lieu mythique des nuits bruxelloises : le Mirano.

Cette soirée, qui débutera dès 20h, sera, pour tous les stagiaires de première année et leurs confrères plus expérimentés, l'occasion de faire connaissance dans une ambiance décontractée. Il est de tradition que le maître de stage accompagne son nouveau stagiaire pour qui la participation est gratuite.... Mais, en tout état de cause, et comme chaque année, un effort particulier a été fait afin de proposer des prix (très) raisonnables aux plus jeunes.

Rejoignez-nous nombreux!

Ce dîner est exclusivement réservé aux avocats bruxellois.

Soirée d'accueil des stagiaires

A l'issue du dîner d'accueil des stagiaires, la soirée se poursuivra en musique sur le « dance floor » puisqu'en l'honneur de nos nouveaux confrères, la Conférence vous offre la première soirée Mirano de cette année judiciaire.

Les avocats et leurs amis y sont les bienvenus (chaque avocat pouvant être accompagné de deux invités).



Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



Inscriptions

L'inscription pour l'après-midi d'accueil est gratuite mais doit être faite via le site internet www.cjbb.be pour le mercredi 23 septembre 2009 au plus tard.

L'inscription au dîner d'accueil est payante.

La soirée au Mirano vous est offerte par la Conférence du jeune barreau.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be.

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.



Participation aux frais pour le dîner d'accueil

- Stagiaires de 1^{ère} année membres de la Conférence du jeune barreau : gratuit
- Stagiaires de 1^{ère} année non-membres de la Conférence du jeune barreau : 20 €
- Stagiaires de 2^e et 3^e année membres de la Conférence du jeune barreau : 25 €
- Stagiaires de 2^e et 3^e année non-membres de la Conférence du jeune barreau : 30 €
- Avocats membres de la Conférence du jeune barreau : 35 €
- Avocats non-membres de la Conférence du jeune barreau : 40 €

La cotisation (15 € pour les avocats stagiaires) pourra être réglée directement sur place !

Week-end de détente

La Conférence vous convie à son traditionnel week-end de détente qui se déroulera cette année du vendredi 9 octobre au dimanche 11 octobre 2009 au cœur de la magnifique région du Cambrésis.

Week-end de détente dans le Cambrésis

Du vendredi
9 octobre
au dimanche
11 octobre 2009



J2

Samedi 10 octobre

9h

Petit déjeuner

10h

Départ pour le Musée Matisse au Cateau – Cambrésis (visite guidée), créé il y a 50 ans par Matisse lui-même dans la ville où il est né le 31 décembre 1869. Il offre à la ville 82 œuvres qu'il fait installer dans l'Hôtel de Ville, témoignages d'une vie consacrée à la peinture

13h

Déjeuner à la brasserie historique de l'Abbaye du Cateau établie au cœur d'une ancienne abbaye sur un site classé

15h30

Visite guidée de la ville de Cambrai

-

Retour à l'hôtel

-

20h

Dîner à l'hôtel suivi d'une soirée dansante

J3

Dimanche 11 octobre

9h

Petit déjeuner

10h

Balade dans le Cambrésis

13h

Pique-nique campagnard

J1

Programme

Vendredi 9 octobre

Accueil à partir de 18h à l'Hostellerie Château de La Motte Fenelon, situé dans un écrin de verdure à Cambrai (www.cambrai-chateau-motte-fenelon.com).

Buffet à partir de 19h30 sur place



Participation aux frais

- Stagiaires et avocats membres de la Conférence ayant moins de 5 ans d'ancienneté, chambre double standard : 225,- €.
- Membres de la Conférence en chambre double privilège : 285,- €
- Non-membres de la Conférence en chambre double privilège : 305,- €

Arrangements spécifiques (enfants, chambres single moyennant supplément) sur demande.

Les prix comprennent le logement en chambre double, les petits déjeuners et les repas (boissons comprises) du vendredi soir, samedi midi, samedi soir et dimanche midi ainsi que l'organisation des activités et différents droits d'entrée.

Ils ne comprennent ni le transport ni les boissons (hors forfait repas).

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom+prénom - week-end en Cambrésis ».

Inscriptions

L'inscription préalable est obligatoire et doit être faite via le site internet www.cjbb.be pour le jeudi 24 septembre 2009 au plus tard.

Merci de préciser vos nom, prénom, catégorie de chambre souhaitée ainsi que votre numéro de GSM.

Le nombre de participants est limité à la capacité d'hébergement.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre des paiements.

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Justice et cinéma

Au cours de l'année judiciaire 2009-2010, Me Bruno Dayez donnera cinq conférences sur la justice pénale émaillées de nombreux extraits de films en rapport avec le thème choisi.

Ces cinq conférences auront pour sujet :

- Les criminels au cinéma
- Les victimes au cinéma
- Les juges au cinéma
- Le jury au cinéma
- L'accusation au cinéma

Elles auront pour enjeu de mettre en lumière, par le biais d'œuvres de fiction, la face cachée de la justice. Car, de la même manière que le peintre capte à coups de pinceau l'éternité du paysage, on fait le pari que le cinéma fixe sur pellicule une essence de ce qu'il filme. La justice n'échappe pas à la règle : quand des cinéastes de talents l'immortalisent en images, elle se révèle au spectateur dans ce qui la caractérise en propre. Ainsi, loin que la fiction



nous distraie de la vérité en nous éloignant de la réalité, elle nous permet d'aller au-delà des apparences pour être capable d'en décrypter le sens. Etudier la justice pénale par ce que le 7e Art nous en donne à voir devrait dès lors, à terme, satisfaire notre soif de comprendre ce que nous faisons vraiment jour après jour en tant qu'acteurs de justice.



Dates : La première conférence aura lieu le jeudi 15 octobre 2009 à 20h15.
Lieu : ArtShake Gallery, 59, rue Lefrancq à 1030 Bruxelles (02.242.19.45.)

Les conférences débutent à 20h15 précises. Elles seront suivies d'un débat et d'un drink.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Inscriptions

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais : 5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom+prénom - justice et cinéma 15 octobre ».

Samedi de la musique

Pour la cinquième année consécutive, la Conférence du jeune barreau a le plaisir de vous convier, le samedi 24 octobre 2009 à partir de 18 heures et jusqu'à minuit, à participer au Samedi de la musique.

Cet événement sera l'occasion pour tous de partager, en toute décontraction, quelques impressions musicales.

Venez découvrir, ou redécouvrir, les talents cachés de nos confrères ... Du classique au rock, en passant par le jazz, tous les styles seront représentés pour une soirée qui accueillera toutes les générations de public et musiciens.

Le programme complet vous sera communiqué dans le prochain périodique ainsi que sur le site de la Conférence www.cjbb.be mais nous vous invitons d'ores et déjà à bloquer la date dans votre agenda.



Date : le samedi 24 octobre 2009
Heure : de 18 heures à minuit



Place aux enfants

Le 17 octobre 2009, la ligue des familles organise « Place aux enfants ». Cet événement permet notamment aux plus jeunes de venir découvrir le Palais de justice qui leur est ouvert à cette occasion.

La Conférence du jeune barreau s'associe à cet événement, en collaboration avec le Carrefour des stagiaires, en organisant une visite guidée du palais et de différentes salles d'audience.

Les enfants pourront également participer à un procès fictif sur le thème de « l'accès à l'eau ». Ils pourront y participer afin de mieux comprendre les rouages de notre système judiciaire.



Lieu(x) et heure(s)

Palais de justice de Bruxelles.
Deux groupes : l'un de 10h30 à 12h et l'autre de 14h à 15h30.
Rendez-vous est donné à l'entrée du Palais.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le jeudi 8 octobre 2009 via le site internet www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Renseignements complémentaires

Consultez notre site www.cjbb.be ou téléphonez au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles au n° 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Participation au frais

La visite et le procès fictif sont gratuits.



Vue de Jérusalem

Voyage en Israël

Voyage du jeune barreau
en Israël du 9 au 17 mai 2010

Le voyage du jeune barreau aura lieu en Israël du 9 au 17 mai 2010. A l'heure où « La Conférence » est mise sous presse, le programme définitif du voyage n'est pas encore arrêté. Il sera disponible, dès le début du mois de septembre, sur le site web www.cjbb.be ou sur simple demande au secrétariat de la Conférence du jeune barreau (e-mail : info@cjbb.be; tel : 02 508 66 43).

Lors de ce voyage, vous partirez à la découverte d'un pays magnifique, berceau de cultures et de religions. Vous serez surpris par Tel-Aviv la ville blanche et son architecture Bauhaus, fascinés par les vieille et nouvelle villes de Jérusalem, séduits par la beauté des paysages. Vous visiterez Haïfa, le plus grand port d'Israël, Nazareth, une des villes les plus importantes de la chrétienté, Tibériade

pour rejoindre ensuite Jérusalem en descendant le Jourdain. Vous découvrirez également Bethléem et le Sud du pays où vous vous baignerez dans la mer morte après avoir visité la magnifique forteresse de Masada.

La Conférence vous proposera également des rencontres. Ainsi, vous serez accueillis par l'Ordre des avocats israéliens avec lequel notre Ordre est jumelé depuis 1995. Cela vous permettra de rencontrer des confrères israéliens de toutes tendances. Vous visiterez la Knesset et pourrez dialoguer avec des députés de différents partis. La Cour suprême, qui est au cœur du pouvoir, vous ouvrira ses portes. Vous rencontrerez des intellectuels, des universitaires.

Ces rencontres auront pour objet d'aller au-delà des clichés, de comprendre la complexité de la société israélienne et les difficultés de la situation géopolitique au Proche-Orient et puis, en fin de compte, de vous faire votre propre avis. Voilà pour ce qui devrait être un voyage « de compréhension ».

Les prix Le Jeune et Janson

Par Virginie Gutmer

C'est dans une ambiance aussi électrique qu'à l'accoutumée que s'est déroulé, le 14 mai dernier, le très convoité prix Le Jeune & Janson. A l'occasion de sa 84^{ème} édition, neuf avocats stagiaires s'étaient retrouvés pour cette traditionnelle et prestigieuse joute oratoire.

Plaider est un art. Et comme pour tout art, y exceller est une question de talent et de travail.

Si aucun de nos intrépides candidats n'a ménagé ses efforts pour offrir un spectacle à la hauteur des attentes du public, Calliope, sous les traits d'un jury exigeant, n'en a toutefois couronné que deux.

Après avoir été successivement invité à se pencher sur d'épineuses questions de droit d'auteur, de liberté d'expression, de démolition du Palais de justice et de toges superflues, le public fut amené à entendre **Me Jonathan Ketelaers** plaider en faveur du maintien de l'article 1^{er} du règlement du concours Le Jeune & Janson - qui n'autorise l'accès au concours qu'aux seuls stagiaires de seconde et troisième années - et, dès lors, de la discrimination liée à l'âge.

Tout de suite, il emporte l'assistance dans un rythme infernal et irrésistible. Une plaidoirie intelligemment construite, pleine d'humour et brillamment présentée en a fait

le lauréat incontestable du prix Le Jeune. Le seul regret que l'on puisse avoir : le temps de parole si court qui lui fut imparti... ravissant trop rapidement au public le plaisir de l'écouter.

Me Christine Moiny s'est vue, quant à elle, décerner le prix Janson au terme d'une plaidoirie développant l'idée selon laquelle la toge n'aurait pour seul but que de transformer les prétoires en salles de spectacle et les avocats en comédiens et que, à ce titre, son port devait être abrogé.

Posée et rythmée, elle était aussi convaincante qu'elle paraissait convaincue.

Passant de la parole aux actes en ôtant sa toge séance tenante, elle aura réussi, avec beaucoup de charme et de maîtrise, à frapper les esprits et à persuader le jury que « *l'habit ne fait pas le moine et la toge ne fait pas l'avocat* ».

La même sagesse nous rappelle qu'un concours n'existe que par la qualité de tous ses participants, sans les mérites desquels les gagnants n'auraient aucun droit de briller.

Un tout grand remerciement à ces autres valeureux plaideurs qui, eux aussi, ont su nous toucher, chacun à leur manière.



Jonathan Ketelaers



Christine Moiny

Dîner des prix Boels



Marc Dal, Simon Menschaert, Nathalie François, Lucien Kalenga, Sophie Dhont

Le 11 juin 2009, les candidats retenus et les membres du jury de plaidoirie ont participé au dîner de remise des prix. Les supporters des possibles lauréats étaient venus en nombre.

A l'issue d'un repas convivial, **Marc Dal** a, en sa qualité de président du jury ordinaire des exercices de plaidoirie, remis les prix Boels à **Me Nathalie François** et **Me Simon Menschaert**, récompensant ainsi leurs brillantes prestations. La Conférence leur adresse ses plus vives félicitations.

La Conférence du jeune barreau a le plaisir de vous annoncer que, pour l'année judiciaire 2008-2009, onze stagiaires ont été nommés pour les prix Boels. Ce prix récompense les deux meilleurs avocats qui ont présenté leur exercice de plaidoirie au cours de l'année.

L'assemblée générale

Le 25 juin 2009





Le 25 juin 2009, 15h. Il fait chaud. Trop chaud. Bruxelles s'endort dans la touffeur d'une après-midi estivale. Et pourtant, le Palais de Justice vibre d'une animation inhabituelle. S'y précipitent jeunes et moins jeunes avocats, tous ou presque porteurs de procuration. On s'échange les dernières consignes de vote. Aujourd'hui, c'est l'assemblée générale de la Conférence et, chose rare ces dernières années, il va falloir élire (et non acclamer) un orateur et quatre nouveaux commissaires. La tension monte.

Candice Fastrez, secrétaire, et Marie Rousseau, trésorière, prennent chacune à leur tour la parole. L'une pour présenter le bilan des activités. L'autre pour tenter de nous parler de tout...sauf des finances de l'association. Missions accomplies. Charme, humour et tendresse. Elles nous permettent de ressentir quelques instants l'extraordinaire complicité qui a animé la Conférence cette année. L'émotion est palpable et à peine contenue.

Lucien Kalenga égrène ensuite quelques souvenirs de ce que fut son année de présidence. Trois grands conférenciers : Jacques Brotschi, Odon Vallet et Pierre Moscovici, de beaux concerts, une conférence Berryer, des colloques scientifiques, une rentrée et une revue d'exception. Le temps passe si vite. Il remercie enfin l'assemblée de lui avoir fait l'honneur d'être son président pendant une année. Les applaudissements qui ont suivi l'auront, je l'espère, convaincu que tout l'honneur fut pour nous.

Place à l'avenir. La parole est donnée au Capitaine Dal pour la présentation de ce que sera la Conférence l'année prochaine. Son intervention fut véritablement la clé de voûte de cet après-midi. Un modèle du genre. Il serait vain de vouloir évoquer ici plus longuement l'exquise justesse avec

laquelle il s'est présenté à l'assemblée, n'oubliant aucune des personnes qui le font tel qu'il est. La grande classe ! La forme ne serait rien sans le fond. Et son programme n'en manque pas. La Conférence accueillera l'année prochaine Luc Ferry et Elie Barnavi. Et Pierre Kroll sera l'invité de la conférence Berryer. Côté scientifique, on abordera des sujets aussi divers que l'arbitrage, le droit des victimes ou « l'art et le droit ». On ira aussi se détendre au Cateau-Cambrésis sur les traces de Matisse. Enfin, comme si tout cela ne suffisait pas, Marc Dal nous emmènera en Israël pour un voyage de découverte, d'échanges et de réflexion.

Avec le talent qu'on lui connaît et de manière très ludique, Antoine Leroy vint nous présenter son ami Cédric Lefebvre, candidat à la vice-présidence. Avocat engagé soucieux du protocole, père d'une famille nombreuse, voyageur impénitent, œnologue et cordon-bleu, le futur vice-président de la Conférence a l'amitié chevillée au corps.

Vint enfin la présentation des candidats au discours de rentrée, Sylvie Callewaert et Vincent Defraiteur, par respectivement Vincent Bodson et Olivier Collon. Le premier présenta son amie avec beaucoup de sincérité et d'émotion. Le second nous vanta les talents d'un « jeune » plein d'avenir guidé par la passion de l'éloquence. Choisir, c'est renoncer. Après un recomptage scrupuleux, Sylvie Callewaert fut élue par à peine deux voix de différence. C'est dire la qualité des candidats et le défi qui attend l'heureuse élue. Gageons que cette jeune pénaliste, rodée aux cours d'assises, saura mettre tout le monde d'accord au mois de janvier 2011.

Les quatre nouveaux commissaires de la Conférence sont dans l'ordre de leur élection : Laurent Haverbeke, Florence Margenat, Benjamin Venet et Catherine Delhez. Bienvenue !

La Conférence est morte !
Vive la Conférence !

Et à l'année prochaine...à Jérusalem !

Sartoris

La grande revue

Le 18 juin 2009



La revue du jeune barreau du 18 juin 2009 constituait un grand cru. Le talent de nos confrères acteurs et chanteurs mis en lumière grâce à la mise en scène de Victor Scheffer a fait le bonheur d'un public enthousiaste.

Lors de ce magnifique spectacle bien rythmé, les avocats d'affaires comme les pénalistes, les avocats trop gentils comme les véreux, les magistrats en quête de gloire ou les rôles encombrés ont été épinglés.

Rendez-vous est pris pour la prochaine revue qui aura lieu lors du banquet de la rentrée solennelle du 22 janvier 2010.

Prix des anciens présidents

Par Jean-François Germain

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles organise, chaque année, le prix des anciens présidents qui récompense l'avocat de 1^{ère} ou de 2^e année de stage qui aura rédigé, sur un sujet imposé, la meilleure consultation écrite en la forme et au fond.

Si vous êtes inscrit à la liste des stagiaires après le 26 septembre 2007, vous rentrez dans les conditions pour participer au prix. Celui-ci sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 22 janvier 2010.

Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le lundi 26 octobre 2009 à 12h au plus tard.

Vous devezagrafer à votre consultation une enveloppe dans laquelle vous indiquerez votre identité et le numéro de téléphone auquel vous pourrez être joint le soir du mardi 24 novembre, date à laquelle le jury se réunira pour délibérer. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération.

L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue, sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité.

Vous trouverez ci-contre l'énoncé de la question qui est soumise, cette année, à votre sagacité et qui a été rédigée par Me Jean-François Germain, que nous remercions chaleureusement.

Mademoiselle Cassandra, fraîchement sortie de l'Ecole des techniques esthétiques et divinatoires, a décidé de prendre son destin en main et de lancer un concept révolutionnaire d'institut de beauté & conseils en voyance. A cette fin, elle doit impérativement obtenir une agréation spéciale Divina-2000, donnant accès à la profession.

Ayant beaucoup d'idées mais peu de moyens, elle se tourne vers son oncle Maurice Priam, à qui la fortune a souri. Ce dernier se montre très intéressé par son projet et accepte de mettre à sa disposition 50.000 EUR en liquide. Généreux mais prudent, l'oncle Priam rédige une reconnaissance de dette pour la totalité du montant et demande à Mademoiselle Cassandra d'y apposer sa signature le jour de la remise des fonds, qu'il libère alors à concurrence d'une première tranche de 10.000 EUR.

Mademoiselle Cassandra décide de consacrer son premier investissement aux frais d'intervention d'un cabinet de conseil. Elle entre en contact avec le bureau Appollo-Consulting, spécialisé dans la procédure d'obtention de l'agréation Divina-2000. Après un rapide examen de la situation, Appollo-Consulting estime à trois mois le temps nécessaire pour former Mademoiselle Cassandra et élaborer un dossier complet de demande d'agréation.

Aux termes du contrat conclu entre les parties, il est donc convenu que la mission débutera le 1er septembre 2009 et durera trois mois, pendant lesquels Appollo-Consulting dispensera une formation quotidienne à Mademoiselle Cassandra afin de préparer le dossier de demande, moyennant une rémunération forfaitaire de 10.000 EUR payable par tranches hebdomadaires. Il est par ailleurs expressément précisé dans le contrat qu'Appollo-Consulting doit impérativement terminer la formation et déposer le dossier de demande complet et finalisé pour le 1er décembre 2009, afin de permettre à Mademoiselle Cassandra de soumettre sa demande d'agréation à l'organisme Divina-2000 lors de sa séance du 10 décembre 2009. Mademoiselle Cassandra entend en

effet pouvoir formuler une offre de reprise d'un institut idéalement situé rue des Troyens, dont elle sait que le propriétaire, Monsieur Hector, souhaite le mettre en vente à la fin de l'année 2009. Elle sait également que l'un de ses camarades de promotion, Monsieur Ajax, a le même objectif, et que Monsieur Hector, qui est un homme sérieux, n'acceptera de remettre son institut qu'à quelqu'un qui dispose de l'agréation. Elle doit donc impérativement être prête le moment venu, afin d'éviter que Monsieur Ajax, dont elle se méfie, ne la prenne par surprise.

Les deux premiers mois de collaboration se déroulent sans encombre. A partir du troisième mois, Mademoiselle Cassandra constate toutefois un net relâchement d'Appollo-Consulting, qui n'assure plus une présence quotidienne à ses côtés et ne lui communique plus aucune fiche de formation ni programme de cours. Au début du troisième mois de collaboration, Mademoiselle Cassandra est sans nouvelles de Appollo-Consulting. Elle lui adresse plusieurs rappels, d'abord téléphoniques, puis par écrit, sans succès. Le 10 novembre 2009, elle notifie à Appollo-Consulting une ultime mise en demeure de remédier à la situation compte tenu des échéances impératives du contrat, sans succès. Il lui revient le lendemain qu'Appollo-Consulting est parti en mission sous d'autres cieux. Un ami de Mademoiselle Cassandra l'informe alors qu'il pourrait lui recommander le bureau Aga & Memnon, qui serait capable de régulariser la situation dans l'urgence.

Comble de tragédie, l'oncle Priam prétexte au même moment d'un revers de fortune pour lui demander le paiement immédiat des 50.000 EUR faisant l'objet de la reconnaissance de dette, alors que seuls 10.000 EUR lui ont été versés.

Quels conseils donneriez-vous à Mademoiselle Cassandra ? Comment peut-elle contrer la demande de son oncle Priam ? Mademoiselle Cassandra aurait-elle pu faire preuve d'une meilleure faculté d'anticipation en utilisant plus rapidement un moyen de pression contre Appollo-Consulting ?

Regard extérieur : Philippe Samyn

Interview de Philippe Samyn par François Collon et Marc Dal

Philippe Samyn, c'est avant tout l'architecte. L'un des plus connus en Belgique à qui Pierre Puttemans et Pierre Spehl ont récemment consacré un ouvrage intitulé « Constructions ». Philippe Samyn, c'est plus d'une centaine de références parmi lesquelles la récente base antarctique Princesse Elizabeth, la gare de Louvain ou la rénovation de la maison de la radio à Flagey.

Philippe Samyn, c'est aussi l'homme. D'origine gantoise, on le dirait tout droit sorti d'un album d'E.P. Jacobs. Gentleman anglais fumant la pipe, arborant fièrement un nœud papillon au bureau... un samedi. La ligne est claire. La pensée aussi. Lorsqu'il nous accueille dans ses magnifiques locaux dans le quartier du Prince d'Orange à Uccle (une ancienne ferme convertie en un lieu de travail et de réflexion pour près de cinquante architectes), ce qui frappe d'abord, c'est l'ordre. Vous n'y verrez, si vous avez la chance de les parcourir, aucun papier qui traîne, aucun objet superflu et aucun dossier mal rangé. Car Philippe Samyn, c'est enfin la rigueur. Celle du travail bien fait, du bel ouvrage et de la création originale. Le souci constant attaché à sa profession l'a amené à nous entretenir de la situation de l'architecte en Belgique aujourd'hui, plus particulièrement dans ses rapports avec les procédures qui lui sont imposées par la loi.

Pouvez-vous nous décrire la situation de l'architecte en Belgique ?

P.S. : L'architecte en Belgique est encore perçu comme celui qui protège la veuve et l'orphelin. C'est l'idée de profession libérale qui domine. Le fait que l'architecture exerce également une fonction de nature esthétique dans la société est presque totalement éludé. Cela évite certes les dérives du vedettariat mais, pour moi, l'architecture doit résulter d'une alchimie subtile entre un certain « égocentrisme créatif » qui permet



d'accoucher d'une œuvre et un animus social. En Belgique, cette part d'animus social est de loin la plus intense. Mais il ne faut pas réduire à zéro l'aspect esthétique. Le Belge a hélas une tendance à privilégier la « bonne copie » plutôt que l'œuvre originale.

Quelles sont les causes qui ont amené à une telle situation ?

P.S. : Le système légal belge. Celui-ci pousse, hélas, de plus en plus à privilégier la « bonne copie à la mode » plutôt que la créativité, avec des projets qui m'apparaissent parfois inappropriés. Il me semble qu'à cet égard les choses doivent changer.

Qu'y a-t-il, selon vous, de critiquable dans la législation actuelle ?

P.S. : Je suis assez opposé à la notion de concours dans notre métier. Or, les architectes sont soumis, du fait d'une assez mauvaise transposition belge des directives européennes, aux règles relatives aux marchés publics.

Le mot « concurrence » est un non-sens pour notre métier. Nous sommes suffisamment jugés sur nos actes pour ne pas devoir nous justifier préalablement sur ce que nous allons faire. Cela réduit totalement la créativité. On est censé, avant d'avoir entamé tout travail, résoudre des questions qui n'ont pas encore été posées.

Ce système de concours aboutit en outre à l'absence de tout dessein de la part des maîtres de l'ouvrage. De plus en plus, ils font appel à des auteurs de projets aux visions diamétralement opposées, ce qui prouve leur méconnaissance et leur manque d'intérêt pour le projet qu'ils entendent mener.

Je crois néanmoins qu'un concours peut être utile ou s'impose même lorsque l'on a affaire aux pouvoirs publics et à des projets qui ont réellement une incidence publique. Une gare ou des logements sociaux par exemple.

Le pouvoir politique n'a pas à choisir le style que souhaite la population et celle-ci doit pouvoir décider sur la base d'un éventail assez large de styles différents.



Philippe Samyn



Projet du Palais de Justice
de Namur (be) – (01/511)

Project © Philippe Samyn
and Partners, Architects &
Engineers.

© Polygon Graphicq Cvba

Quel serait, selon vous,
le système idéal ?

P.S. : La manière la plus saine de choisir un architecte serait de le faire par interviews et par références. Cela implique que le maître d'ouvrage ait un vrai projet. Cela implique également de renouer avec une véritable culture architecturale, ce qui est absolument souhaitable. La banque Dexia a mis au point un système remarquable à cet égard pour des projets communaux qu'elle soutenait. La procédure simple et claire était la suivante. On publiait au Moniteur belge un appel à candidatures en y précisant les différents éléments qui devaient être soumis par les candidats. Sur cette base, les candidatures étaient examinées et un certain nombre d'entre elles présélectionnées. Les candidats étaient ensuite invités à un entretien avec le maître d'ouvrage. Il s'agissait alors réellement d'une discussion à bâtons rompus autour du projet envisagé. D'une rencontre. D'un échange.

A côté de cela, le maître d'ouvrage prenait contact avec d'anciens clients de l'architecte afin que ceux-ci fassent part de leur expérience. C'est une manière sage de fonctionner. Elle va dans le sens d'une amélioration de la qualité du travail architectural et des relations avec le maître d'ouvrage.

Si le système quasi généralisé du concours doit être maintenu, il faut qu'il soit considérablement amélioré. A cet égard, il est frappant de constater combien le niveau de la construction ordinaire s'est élevé en France ces dernières années. Le gouvernement français a pris des mesures drastiques visant à ce que les candidats aux appels d'offre soient largement payés pour le travail fourni dans le cadre de cet appel d'offre. On n'a rien sans rien. Comme cela coûte cher, le maître d'ouvrage prépare un dossier digne de ce nom, précise ses demandes et s'implique plus dans le projet. Il s'agit à nouveau d'une spirale vertueuse et, assurément, d'un exemple à suivre.

Philippe Samyn - architecte et ingénieur
– **Constructions** par Pierre Puttemans
et Pierre Spehl (aux éditions du Fonds
Mercator)

Cet ouvrage n'offre pas seulement un large aperçu de l'œuvre étendue et extrêmement créative de Philippe Samyn and Partners, mais la confronte aussi aux évolutions qui ont marqué l'architecture internationale ces quarante dernières années. Chaque projet témoigne d'un bel équilibre entre architecture et engineering, où organisation de l'espace, projet structural et physique de la construction interagissent multilatéralement.

Philippe Samyn and Partners jouent ainsi dans l'architecture contemporaine le rôle qu'ont joué précédemment des architectes comme Victor Horta, Frank Lloyd Wright, Auguste Perret et Jean Prouvé, dont les innovations ont atteint des sommets. Dans le même temps, ils adhèrent aux principes du Mouvement Moderne quant à la nécessité d'une cohérence entre forme, fonction et technique. Le développement durable est dès lors nécessairement au centre de leurs recherches.

Tous les projets sont soigneusement intégrés dans le paysage urbain ou rural. Même s'ils sont parfois spectaculaires, ils ne sont jamais tape-à-l'œil et ne cèdent jamais à la mode ou au vedettariat. Ils tendent toujours à une harmonie découlant de la logique du concept et de l'équilibre des proportions.

Les Annonces



Cours de néerlandais juridique 2009 – 2010

Boulevard Saint-Michel 26,
1040 Bruxelles (Etterbeek)
t : 02/739 34 38 – f : 02/739 34 26
e-mail: mvanheers@hotmail.com

Saint-Michel Langues vivantes, cours du soir pour adultes, organise, à partir du **mardi 10 novembre 2009**, ses **cours de néerlandais juridique** donnés par des magistrats néerlandophones, conseillers près les Cours d'appel de Bruxelles et d'Anvers.

Deux niveaux sont proposés :

- **Intermédiaire**: différents domaines du droit sont mis en pratique par l'**étude de dialogues** employant le **vocabulaire juridique spécifique à ces domaines**, la discussion de différents «cases» et des jeux de rôles s'y rapportant. La conversation est l'élément central. Elle offre la possibilité de revoir et d'étendre le vocabulaire du néerlandais juridique de base. De bonnes connaissances générales du néerlandais sont souhaitées.

- **Approfondi** : mêmes objectifs mais à un niveau d'exigences linguistiques supérieur. Des **textes juridiques** sont discutés et des **conclusions et arrêts** rédigés. Ces exercices sont complétés par des mises en situation par le biais de jeux de rôles. Les participants à ce cours doivent pouvoir s'exprimer en néerlandais avec aisance.

Domaines traités: droit judiciaire, droit des obligations et droit pénal. Il sera également tenu compte des desiderata des participants.

Révision grammaticale

Cette année encore, ces cours seront complétés par une série de **douze séances** de révision des **difficultés grammaticales de base** de la langue néerlandaise. Ces cours sont donnés par un professeur de langues germaniques, l'heure précédant les cours juridiques. Ces séances de révision sont facultatives et visent à raviver les connaissances en **orthographe** et en **grammaire** telles que la structure des phrases, le genre et le pluriel des noms, la négation, les pronoms et adverbess pronominaux, la conjugaison...

Ces cours sont destinés aux **juristes**, aux personnes préparant l'examen de seconde langue de la **magistrature** et à celles et ceux dont la **profession** nécessite l'emploi de la terminologie juridique néerlandaise.

Les cours **juridiques** (30 heures) se donnent le **mardi soir, de 19.30h à 21.30h**.

Les cours de **révision grammaticale** (12h) **de 18.30h à 19.25h**, dans les locaux du Collège Saint-Michel, entrée boulevard Saint-Michel 26, à 1040 Bruxelles (sortie métro Boileau ou métro Montgomery). Parking aisé.

Les cours débutent le **mardi 10 novembre 2009** et se terminent au mois de **mars 2010**. Ils tiennent compte des congés scolaires.

La participation aux frais s'élève à **250€** (syllabus inclus) à verser avant le début des cours sur le compte n° 191-7160021-29 de Saint-Michel Langues vivantes, 1040 Bruxelles. Les personnes désirant également suivre les révisions grammaticales paieront **320€**. Les inscriptions se feront de préférence au moyen du bulletin d'inscription ci-annexé, par e-mail à l'adresse suivante : mvanheers@hotmail.com

Un test d'évaluation du niveau des connaissances orales et écrites sera prévu la première soirée.

Les cours donnent lieu à l'octroi d'un certificat attestant le niveau atteint et entrent dans le cadre de la formation permanente obligatoire imposée par l' Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (20 points non juridiques). Une présence régulière aux cours est dès lors exigée.



Formulaire d'inscription

Boulevard Saint-Michel 26,
1040 Bruxelles (Etterbeek)
t : 02/739 34 38 – f : 02/739 34 26
e-mail: mvanheers@hotmail.com

Nom: _____

Adresse postale : _____

téléphone: _____

gsm: _____ fax: _____

e-mail: _____

désire s'inscrire au cours de néerlandais juridique organisé à partir du 10 novembre 2009 et verse la somme de 250€ (320€ avec la révision grammaticale) au compte n°191-7160021-29, de Saint-Michel Langues vivantes à 1040 Bruxelles.

Votre niveau de préférence:

intermédiaire ☐

avancé ☐

Le premier cours sera consacré au test qui confirmera votre choix.

Date: _____

Signature: _____



Sortie cinéma « Le concert »

Première production d'un « ancien » du barreau, André Logie, reconverti dans la production cinématographique. « Le concert » est l'histoire d'une revanche interprétée par Mélanie Laurent, François Berléand, Miou Miou, Alexei Guskov & Dimitri Nazarov.

A l'époque de Brejnev, Andrei Filipov était le plus grand chef d'orchestre de l'Union soviétique et dirigeait le célèbre Orchestre du Bolchoï. Mais après avoir refusé de se séparer de ses musiciens juifs, dont son meilleur ami Sacha, il a été licencié en pleine gloire. Trente ans plus tard, il travaille toujours au Bolchoï mais... comme homme de ménage. Un soir, alors qu'Andrei est resté très tard pour astiquer le bureau du maître des lieux, il tombe sur un fax adressé à la direction du Bolchoï : il s'agit d'une invitation du Théâtre du Châtelet conviant l'orchestre officiel à venir jouer à Paris... Soudain, Andrei a une idée de folie : pourquoi ne pas réunir ses anciens copains musiciens, qui vivent aujourd'hui de petits boulots, et les emmener à Paris, en les faisant passer pour le Bolchoï ? L'occasion tant attendue de prendre enfin leur revanche...

A l'occasion de sa sortie en salle, les membres de la Conférence du jeune barreau sont invités à assister à l'avant-première du film LE CONCERT, de Radu Mihaileanu (« Va, vis et deviens »).

Cette avant-première aura lieu dans le courant du mois d'octobre au cinéma UGC De Brouckère et 25 x 2 places seront offertes par André Logie aux 25 premiers membres de la Conférence qui enverront un e-mail à l'adresse info@panacheproductions.be

Calendrier En bref

Judi 24 septembre 14h :
Après-midi d'étude
« L'arbitrage en pratique »

Judi 1^{er} octobre 20h :
Grande conférence d'Elie Barnavi
« Une visite au Proche-Orient »

Vendredi 2 octobre
15 h : accueil des stagiaires
20 h : dîner d'accueil des stagiaires
23 h : soirée au Mirano

Week-end des 9, 10 et 11 octobre :
Week-end de détente dans le Cambrésis

Judi 15 octobre
« Justice et cinéma »

Samedi 17 octobre de 10h à 16h :
Place aux enfants

Samedi 24 octobre 18h :
Samedi de la musique

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à RP & C sprl.
E-mail info@rpc.be tél. 02 344 52 20
fax. 02 343 61 72

Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL
La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Editeur responsable :
Marc Dal, Rue de l'Aurore, 18 - 1000 Bruxelles
tél. : 02 627 10 27 fax. : 02/627.10.50
mail : marc.dal@dalvel.com

A LOUER

1060 BRUXELLES : appartement pour occupation privée (pas de bureau) 60m², 1 chambre, séjour, salle à manger, cuisine équipée, grande terrasse, salle de douche, w.c. séparé, emplacement de parking, cave, 750,00 €/mois, pas de charges communes, libre 1/9/9



Caisse de prévoyance
des avocats
Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2009-2010, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocat inscrits au tableau et :
 - ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
 - ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit.

Rédacteur en chef : Marie Dupont
Secrétaire de rédaction : Catherine Delhez
Comité de rédaction : François Collon, Cécile Detaille et Miguel Troncoso Ferrer

Site internet : www.cjbb.be
Régie publicitaire : RP&C 145,
rue Meyerbeer – 1180 Bruxelles
tél. : 02 344 52 20 www.rpc.be

Agenda

des fournisseurs
et services spécialisés

Logiciels juristes



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be



Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080



*Le logiciel pour avocats
qui a le vent en poupe !*

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



YOUR ICT PARTNER



Le **PREMIER**
logiciel de gestion
de cabinets d'avocats
**certifié par Microsoft
en Europe***

* Données Microsoft® Verdict Product ID: P40712030572 - Zone EMEA - 20/12/2007
CONSULTEZ-NOUS • 04/361 32 42 • www.pyramiq.be

Traducteurs jurés



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavanel.com - chantal.vkb@skynet.be

Détectives

DE CUYPER Brothers

Intelligence économique, preuves, constatations,
enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales
Agences affiliées dans le monde entier
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles
www.decuypers.net • decuypers@skynet.be
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

Spectacles



**Saison 2009-2010
27 spectacles !**

PLURITHÉÂTRE asbl
rue de l'Escaut, 112A • 1080 Bruxelles
Tél. : 02 427 14 44
www.pluritheatre.be

Pension complémentaire



Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFF

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Service social



Fonds de solidarité
des avocats
et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Traiteur

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

Fourniture de bureau

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

NOUVEAU ! COMMANDEZ EN LIGNE :
www.odendhal.be

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93

Signalisation bureaux



Signalisation

Etude, réalisation et pose
info@signa.be

02/511 70 80
Photos sur www.signa.be

Destruction d'archives



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Tél. : 02 346 44 22
www.mca-recycling.com

Gestion d'archives



Notre métier,
chouchouter vos archives

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85
E-mail : archives.conseil@swing.be

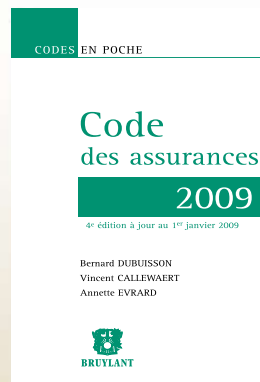
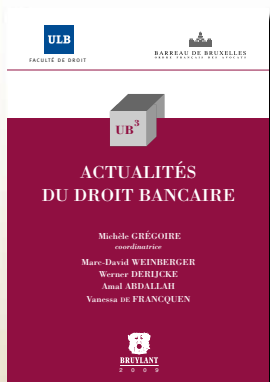


BRUYLANT

Actualités du droit bancaire

Michèle Grégoire (coordin.)

2009
176 pages • 50 €



Code des assurances 4e édition à jour au 1er janvier 2009

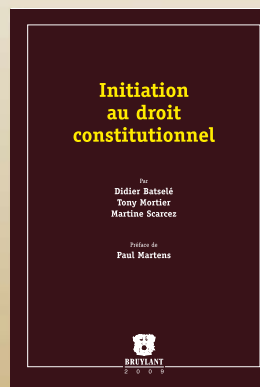
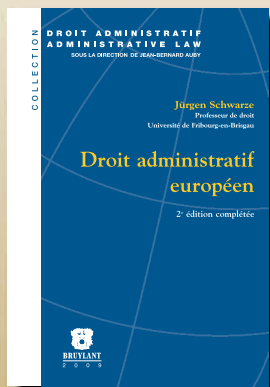
Bernard Dubuisson,
Vincent Callewaert,
Annette Evrard

2009
1.690 pages • 45 €

Droit administratif européen 2e édition complétée

Jürgen Schwarze

2009
1.662 pages • 180 €



Initiation au droit constitutionnel

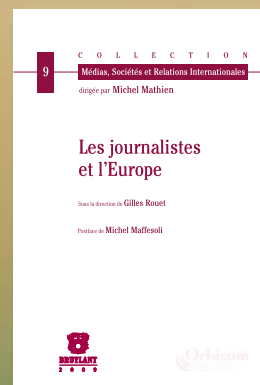
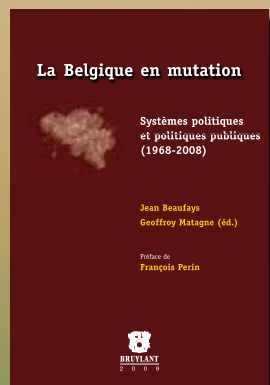
Didier Batselé, Tony Mortier,
Martine Scarcez

2009
560 pages • 95 €

La Belgique en mutation Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)

Jean Beaufays &
Geoffroy Matagne (éd.)

2009
420 pages • 75 €



Les journalistes et l'Europe

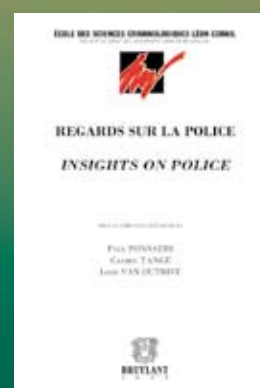
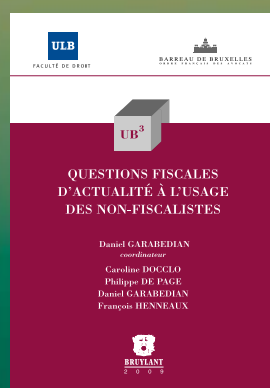
Gilles Rouet (dir.)

2009
394 pages • 45 €

Questions fiscales d'actualité à l'usage des non-fiscalistes

Daniel Garabedian (coordin.)

2009
90 pages • 30 €



Regards sur la police. – Insights on police

Paul Ponsaers, Carrol Tange &
Lode Van Outrive (dir.)

2009
622 pages • 60 €

Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • info@bruylant.be

*La pension complémentaire
avec le meilleur rendement
spécialement pour VOUS*



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002